



BRULLANOVES



Juillet - Août 2021

42^{ème} année

INFORMATIONS

Site Internet : brouilla.fr

Mail : mairie@brouilla.fr

Application : intramuros

SOMMAIRE

Informations

Extrait du Conseil Municipal

Cérémonie du 14 juillet

Journées du Patrimoine

Rentrée des Associations

Restrictions d'eau

On nous prie d'insérer

Analyse d'eau

Seniors restez mobiles

Expression de l'opposition

Informations utiles

MAISON France SERVICE

La Communauté de Communes des Aspres a mis en place un service de conseil, d'informations et d'accompagnement dans vos démarches administratives (Pôle Emploi, Assurance Maladie, CAF, MSA, Finances Publiques, Carsat et autres). Prochaines permanences à Brouilla de la **Maison France Services**, lundi 13 septembre et lundi 11 octobre 2021 de 14h à 17h sur RV (04.30.44.48.79), ou à Thuir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h à la maison du Citoyen à Thuir.

REGISTRE PERSONNES VULNERABLES

Les personnes seules âgées ou vulnérables peuvent demander leur inscription sur le registre de la mairie afin d'être contactées en cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de gestion de crise. Nous rappelons toutefois que cette inscription est volontaire, facultative et confidentielle.

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire reste fixée au jeudi 2 septembre 2021.

Les horaires de rentrée seront communiqués ultérieurement, ils pourront être décalés selon les classes. Les portails de la maternelle et de l'élémentaire seront ouverts 5 minutes avant l'heure de rentrée.

La garderie sera ouverte de 7h30 jusqu'au début des cours et de la fin des cours jusqu'à 18h30.

L'organisation de la cantine et de la garderie reste dépendante des recommandations gouvernementales liées à l'évolution de la pandémie.

OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILLAGE

L'article L322.3 du Code Forestier oblige les propriétaires ou locataires à débroussailler dans un rayon de 50m les abords de constructions ou terrains, situés en milieu urbain ou destinés à la construction. Ce débroussaillage doit obligatoirement être effectué avant la période à risque d'incendie. En matière de responsabilité civile, celui dont la négligence est constatée peut se trouver tenu d'indemniser le préjudice subi par les tiers et l'intervention des pompiers.

Il est rappelé que le brûlage des végétaux est interdit toute l'année, pour la qualité de l'air.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

Étaient présents : Ms TAURINYA . PACCIANUS . Mme BANTREIL . M COMMES . Mmes OGOZALY . CHARVIEUX . ALCON . GIRAULT . Ms BENNES . COSTE . MANUGUERRA . CAUMEIL . MALAUDAUD (arrivé à 18h39)

Absents ayant donné procuration à : Mme QUIEF à Mme GIRAULT

Absent : M BARRIER

Secrétaire de séance : M Vincent MANUGUERRA

La règle du quorum est respectée OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H33

M le maire rappelle que le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 a été communiqué par mail à tous les conseillers municipaux. Aucune observation n'a été formulée, le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 est validé à l'unanimité des membres votants et représentés.

ORDRE DU JOUR :

- Déclassement d'un immeuble du domaine public au domaine privé de la commune : adopté à l'unanimité
- Echange de bâtiments, mise en place d'une copropriété : adopté à l'unanimité
- Adhésion à l'association syndicale libre de gestion forestière de la suberaie catalane : adopté à l'unanimité
- Adhésion à l'assistante mutualisée par le SYDEEL pour la maîtrise des infrastructures de communications électroniques et de redevances dues par les opérateurs de communications électroniques : adhésion à l'unanimité
- Rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes des Aspres : adopté à l'unanimité
- Adhésion au groupement de commande communautaire pour la passation d'un marché de fournitures administratives : adopté à l'unanimité
- Adhésion au groupement de commande pour l'opération sécurisation des passages à gué de la commune, achats mutualisés par le SMIGATA : adopté à l'unanimité
- Taxes foncières sur les propriétés bâties, limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation : adopté à l'unanimité
- Demande de subvention de l'Amicale des sapeurs-pompiers : rejeté à l'unanimité

La séance est levée à 19h42

Les délibérations sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site brouilla.fr

CEREMONIE DU 14 JUILLET

« Enfin nous pouvons nous réunir pour une cérémonie ». Ce sont les mots de M le Maire lors de son discours pour célébrer le 14 juillet, après avoir défilé et déposé les traditionnels bouquets aux pieds de de la stèle des anciens combattants et du Monument aux Morts. Monsieur le Maire a remercié l'assemblée venue partager cette cérémonie. Non sans avoir rappelé les difficultés quotidiennes apportées par la crise Covid mais aussi par le reste de l'actualité, Monsieur le Maire a tenu à rassurer l'Assemblée, « nous n'avons aucune crainte sur l'avenir, la vie reprend toujours le dessus... Bientôt sera le monde d'après et nous fêterons cela tous ensemble. » Mais il faudra attendre... cette année pas d'apéritif pour célébrer la fête nationale.



JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Les 18 et 19 septembre 2021, des monuments seront ouverts au public et des animations seront proposés (en fonction de l'évolution de la situation sanitaire). L'Eglise Sainte Marie de Brouilla sera ouverte au public:

SAMEDI 18 septembre de 10h à 11h30 et DIMANCHE 19 septembre de 10h à 12h

COMPAGNIE INFLUENCES – HIP HOP

L'Association Influences propose 2 cours les mardis à partir du 14 septembre, salle Rouzaud (mairie), de 17h à 18h pour les 6/8 ans et de 18h à 19h pour les 9 ans et ados. 2 cours gratuits. Contact 0671238268 ou influences66@gmail.com et www.cie-influences.fr



BROUILLA GYM

L'Association Brouilla Gym reprendra ses cours le jeudi 23 septembre 2021 de 18h45 à 19h45 à la mairie, avec Ophélie (abdos, fessiers, cardio, pilate...) 1 ou 2 séances par semaine au choix (lundi et jeudi). Assemblée Générale le lundi 20 septembre à 18h45. 2 cours d'essai gratuits les 27 et 30 septembre. Contact : brouillagym@orange.fr

BROUILLA DANSE

L'Association Brouilla Danse reprendra ses cours le mardi 14 septembre 2021 de 19h à 22h à la mairie. Contact : 06.87.09.90.04 ou marie-jo66@live.fr

BROUILLA NATURE *Sortons nos agendas*

Visite d'un centre de tri :

Une visite de l'usine de tri de Calce est organisée par Brouilla Nature et le SYDETOM66 les mercredis 20 et 27 octobre 2021. Le départ se fera à 8h30 devant la mairie.

Cette visite est intéressante pour découvrir le cheminement de nos contenus poubelles ménagères et poubelles jaunes. Comment se fait le tri en usine, comment sont valorisés nos déchets après ce tri. Nous apprenons aussi comment remplir nos containers pour faciliter le travail des opérateurs.

Vous pouvez vous inscrire pour une de ces 2 dates au 06-78-77-31-33 ou par mail : christian.armanet@orange.fr

Le dimanche 26 septembre à 9 h, à l'occasion des journées nationales de la nature, nous organisons un nettoyage autour de Brouilla. Nous serons soutenus par Les centres Leclerc.

Nous espérons que la COVID nous permettra de nous rassembler pour cette opération. Le 12 juin, par exemple, avec regret, nous avons annulé une action organisée conjointement avec le Lion's Club de Céret.

Mais soyons optimiste et **inscrivez-vous dès que possible**. Un apéritif convivial terminera la matinée.

Christian ARMANET au 06-78-77-31-33 Mail : christian.armanet@orange.fr ou Hélène LLOBET au 06-03-22-29-33 ou Alain BOITEL au 07-86-58-10-83

Actions réalisées :

Les 4 et 11 juin, l'école et Brouilla Nature ont organisé un nettoyage de la nature.

Quelques 120 élèves de tous les âges et toutes les classes y ont participé sauf les CM2 qui ont un programme chargé. Les plus petits (3 ans) ont œuvrés sur la place devant la halle des sports alors que les plus grands (CM1) ont nettoyé une partie des berges du Tech. Nous constatons une motivation toute particulière de tous les enfants à cet exercice. Chaque groupe a terminé par une évaluation de ce qu'il a trouvé et terminé par un petit tri symbolique.

Remarquons que le nombre de mégots de cigarettes trouvés est impressionnant et alarmant. Le jeté de canettes ou autres déchets par la fenêtre des voitures va peut-être devenir un sport régional.

Enfin chaque élève était heureux d'avoir participé à une action positive pour la nature. A noter que les gants étaient obligatoires et que de nombreux masques étaient ramassés par les bénévoles accompagnateurs.



PETITES INFOS PRATIQUES :

- **POUBELLES JAUNES** : Deux emballages de matières différentes, emboîtés l'un dans l'autre ne pourront pas être séparés. Un exemple, si une cartonnnette contient une boîte de conserve, la cartonnnette sera détectée comme emballage en acier par la machine de tri qui est activée par un aimant (tri magnétique).
- Si vous constatez une pollution lors de vos balades dans la nature, n'hésitez pas à nous en informer. Nous en tiendrons compte pour nos prochains nettoyages.

RESTRICTIONS D'EAU

L'arrêté Préfectoral n° ddtm/ser/2021222-0002 du 10 août 2021 portant mise en place de mesures de restrictions provisoires de certains usages de l'eau liées à l'état de la ressource superficielle et des nappes souterraines place la commune de Brouilla en zone Bassin versant du Tech aval, secteur concerné par le niveau ALERTE ce qui implique les restrictions suivantes :

Sont interdits, jusqu'au 15 septembre 2021 inclus, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à 7 500 € :

- Le prélèvement de l'eau pour le remplissage des piscines privées à usage familial, exception faite de la première mise en eau après construction du bassin. Cela ne concerne pas les appoints en eau nécessaires au cours de la saison quelle que soit la ressource mobilisée ;
- Le prélèvement en eau en vue du remplissage ou du maintien du niveau des plans d'eau de loisirs à usage personnel ;
- Le lavage des véhicules hors des stations professionnelles sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires, véhicules de secours et de pompiers) ou technique (bétonnière...) et pour les organes liés à la sécurité ;
- Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux ;
- Le lavage des bateaux, hors professionnels lors de travaux sur zones de carénage ;
- L'arrosage des pelouses, des ronds-points, des espaces verts publics et privés, des jardins (d'agrément, potagers...), des golfs, stades et espaces sportifs de toute nature, de 8h à 20h. Ne sont pas concernés : les plantes en pots.

ON NOUS PRIE D'INSERER

Asaliah Massage & Yoga vous accueille à Ortaffa les Lundi et Jeudi à 9h30 et 18h45 chaque jour, dès la rentrée de Septembre pour un moment de relaxation grâce à la pratique du Hatha Yoga (le Yoga de la maîtrise du mental). Chaque cours de yoga dure 1h30 en commençant par une relaxation guidée qui mène vers la pratique des asanas (postures de yoga). Puis le cours se termine par une méditation en passant par des techniques de respiration. Les cours sont accessibles à tous, débutants comme confirmés. Le premier cours d'essai est gratuit. Une ou deux fois par semaine, venez vous faire du bien... Les tapis sont prêts et n'attendent plus que vous ! Des cours particuliers sont aussi possibles chez vous ou à Ortaffa afin de répondre à vos besoins spécifiques éventuels.



Pour plus d'information vous pouvez visiter le site www.asaliah66.fr ou contacter Hannah au 07 69 17 33 57 ou par mail à asaliahyoga@gmail.com

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Les déchets verts sont assimilés à des déchets ménagers et, par conséquent, leur brûlage est interdit toute l'année, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Seules quelques dérogations peuvent être accordées par le préfet dans certaines conditions (certains brûlages agricoles, écobuage en zone de montagne, brûlage dirigé, brûlage dans le cadre de la gestion forestière ou en cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque de feu de forêt – article 134-6 du code forestier). En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée.

RESULTAT DES ANALYSES D'EAU

Suite au prélèvement d'eau effectué le 15 juillet dernier sur un point d'eau du village, les conclusions sanitaires délivrées le 21 juillet précisent : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

SENIORS RESTEZ MOBILES



Vous êtes un conducteur ou une conductrice d'au moins 65 ans et vous souhaitez tester vos connaissances.

Une action de sensibilisation à la sécurité routière sera organisée le

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021

dans les locaux de la mairie de BROUILLA, de 9H30 à 12H00.

Si vous souhaitez y participer, inscrivez-vous rapidement auprès de Virginie (06 05 10 14 78), stagiaire au titre professionnel d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Les thèmes abordés lors de cette intervention seront :

- Un quizz code de la route - L'alcool au volant (lunettes de simulation alcoolémie)
- La fatigue et la prise de médicaments (lunettes de simulation fatigue)
- Les aides à la conduite des nouveaux véhicules Les mesures sanitaires actuelles nous permettent d'accueillir 15 participants maximum. Le respect des distances de sécurité ainsi que le port du masque seront de vigueur. Bonne humeur et convivialité seront au rendez-vous !

Votre animatrice Virginie HERY

INFORMATIONS DU SYDETOM 66 – COLLECTE SELECTIVE

Dans le cadre de sa stratégie de communication le SYDETOM 66 met à disposition de tous une formation « E-learning » sur l'organisation de la collecte sélective. Cette chaîne YouTube est un outil pédagogique composé de 5 modules (verre, collecte sélective, centre de tri, refus de tri, la communication) consultable à distance et en ligne. Volontairement ludique, le contenu est constitué de photos, vidéos et témoignages apportant un éclairage vulgarisé sur l'aspect technique de la collecte sélective et la problématique du refus de tri.

CYANOBACTERIES DANS LE TECH – Baignade Interdite

L'ARS et la Préfecture appellent à la vigilance face à la prolifération de cyanobactéries dans le Tech et demandent de ne pas s'y baigner et de ne pas laisser les animaux accéder à la rivière.

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Aucun article n'a été fourni

INFORMATIONS UTILES

DECHETS VERTS

Le dépôt pour les déchets de jardin est ouvert uniquement les 1^{er} jeudi et 3^{ème} samedi de chaque mois, de 8h30 à 10h30, inscription obligatoire en mairie.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture au public le Mercredi de 10h à 12h et de 16h30 à 18h

CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRE « LES BRULLANINS »

Le Centre de Loisirs propose à vos enfants de partager des activités créatives, culturelles et sportives, des sorties, des jeux... les mercredis et pendant les vacances (du lundi au vendredi) de 7h30 à 18h, à l'école de Banyuls dels Aspres (contact 06.46.08.08.84).

PIJ Inscription Point Jeunes :

<http://servicejeunesseccaspres.unblog.fr>

contact : Mickaël Dejoye

06.19.36.60.67

Mail : pj.brouilla@cc-aspres.fr

RECENSEMENT MILITAIRE ET PARCOURS DE CITOYENNETE

Vous venez de faire 16 ans...

Pensez à vous faire recenser en mairie, muni du livret de famille et de votre carte d'identité.

Lors de la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis.

Comme l'attestation de recensement, ce certificat obligatoire est requis pour l'inscription aux examens et concours de l'autorité publique.

ENCOMBRANTS

Mardi 14 septembre : s'inscrire avant le 10 septembre

Mardi 12 octobre : s'inscrire avant le 8 octobre

Précision : seuls les déchets enregistrés en mairie seront évacués, dans la limite de 2m3. Tout déchet qui contient dans un véhicule doit être acheminé vers la déchetterie par l'administré.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanence le 1^{er} Mardi du mois, en mairie, sur rendez-vous auprès du 04.68.53.69.55

COLLECTE DES DECHETS

Bac Vert (ordures ménagères) tous les lundis (à partir de 5h du matin)

Bac Jaune (tri sélectif) les mercredis de la semaine paire (à partir de 5h du matin), soit

Mercredi 8 septembre, mercredi 22 septembre, mercredi 6 octobre, mercredi 20 octobre, mercredi 3 novembre, mercredi 17 novembre, mercredi 1 décembre

SITES RECUPERATION ET RECYCLAGE

Pour le verre : parking de la mairie, parking des écoles, esp. Ludovic Massé, rue du Tech, Route de la Gare, rue des Syrah, rue de Pourteills

Pour les piles : mairie

Pour le textile : parking de la mairie et parking des écoles